

Durée de la formation :

3 jours (24 h) si titulaire du S.S.T à jour,

4 jours (31 h) si non titulaire du S.S.T à jour

PROGRAMME

✓ Gestes élémentaires de premiers secours (7 h)

- Intervenir face à une situation d'accident

✓ Cadre juridique d'intervention (4 h)

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'APS et la déontologie professionnelle

✓ Compétences opérationnelles générales (7 h)

- Gestion des conflits
- ✓ Maitriser les mesures d'inspection-filtrage

✓ Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 h)

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces
- Connaître les niveaux de risques associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes
- Savoir entretenir sa culture sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec ce danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours



Moyens pédagogiques

Alternance de théorie et de pratique

Le déroulement de la formation proposée est pratique et théorique, effectuée à partir de démonstrations, d'apprentissage de gestes et de mises en situations d'interventions.

Qualification des intervenants

- Formateur en surveillance et incendie justifiant de plus de 2 ans d'expérience en formation et/ou d'expérience continue dans les métiers de la sécurité.
- Module prévention des risques terroristes : formateur titulaire d'un certificat de formateur aux risques de terroristes.
- Module gestion des premiers secours : formateur titulaire du certificat de formateur S.S.T.
- Module incendie : formateur titulaire d'une qualification de SSIAP 2 ou 3 ou équivalent.

MAC CQP APS

Maintien et Actualisation des Compétences des APS

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE LA FORMATION (PDF - 2)

Durée de la formation :

3 jours (24 h) si titulaire du S.S.T à jour,

4 jours (31 h) si non titulaire du S.S.T à jour

Nombre de stagiaires

4 minimum / 12 maximum.

Obligations réglementaires

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :

- **Article 1^{er}** : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1^{er} du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.
- **Article 4 - II** : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.
- **Article 3** : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Objectifs

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle obligatoire en vue du renouvellement de la carte professionnelle dématérialisée pour l'activité « Surveillance humaine ou surveillance par les systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage ».

Profil du stagiaire

- Détenir une carte professionnelle permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage (Copie à fournir).
- Satisfaire à une évaluation pédagogique portant sur la connaissance du stagiaire.

Qualification

Attestation de formation donnant droit au renouvellement de la carte professionnelle.

Matériel utilisé

- Salle de cours équipée
- Vidéo projecteur
- Matériels informatiques
- Poste de sécurité avec caméra et SSI
- Aire de feu
- Support de cours remis à chaque participant

Matériel secourisme

- Un mannequin nourrisson
- Un mannequin enfant
- Un mannequin adulte
- Divers outils de simulation
- Une trousse de secours
- Un kit de maquillage pédagogique
- Plan d'intervention INRS
- Un défibrillateur de formation automatique externe

Lieu de la formation

Metz : 70, route de Woippy 57050

Ivry-Sur-Seine : 51/55 rue Hoche 94200

Contact

Mail : contact@procedo-academy.com

Tél. : 0811 031 057

Tarif

Individuel : 3 jours (si titulaire du S.S.T)

260 euros

4 jours (non titulaire du S.S.T
à jour) 320 euros

Groupe nous consulter.

Entreprise sur devis



PROCEDO ACADEMY SARL - Siège social : 70, route de Woippy - BP 32 143 - 57053 METZ Cedex 2
Établissement Ivry-sur-Seine : 51-53 rue de Hoche 94200 IVRY-SUR-SEINE - Tél. : 0 811 031 057 - FAX : 03 72 72 70 35 - contact@procedo-academy.com
RCS METZ 529 600 702 - SIRET 529 600 702 00029 - APE 8559 A - SARL au capital de 5 000 euros - TVA INTRACOM FR 27529700602

Autorisation CNAPS N° FOR-057-2023-08-17-20180637440 - Art L612-14 - L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Modifiée le 30 avril 2008.